

<https://enseignants.se-unsa.org/Direction-d-ecole-tous-acteurs-tous-concernes>



# Direction d'école : tous acteurs, tous concernés

- Direction et fonctionnement d'école -

Date de mise en ligne : vendredi 26 mars 2021

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---



La structuration de l'école est un sujet qui ne concerne pas que les directrices et directeurs. Le SE-Unsa revendique la création d'un statut d'établissement public d'enseignement du 1er degré.

Mais en quoi cette évolution serait-elle une avancée pour l'ensemble des équipes ?

Pourquoi devons-nous être tous acteurs et tous concernés par cette question fondamentalement liée à la direction d'école ?

La crise sanitaire a mis en lumière l'extraordinaire implication des directrices et directeurs, menée conjointement avec leurs équipes. Elle a aussi permis de montrer les nombreux besoins d'amélioration concernant la direction d'école, et notamment la structuration de l'école.

*L'école fonctionne très bien comme ça* : FAUX

**FAUX**

L'école est un local mis à disposition par la collectivité pour que l'État puisse remplir sa fonction de service public. L'école n'est pas une entité avec une existence juridique.

Les équipes ne peuvent pas décider ou mettre en oeuvre leur projet pédagogique de façon autonome. Elles n'ont pas la main sur la journée de solidarité et l'ancienne 2e journée de pré-rentrée. Les formations qui leur sont proposées sont la plupart du temps imposées.

L'école n'a pas de budget propre. Sans moyens adéquats, elle peine à traiter les demandes décidées pour elle, notamment la gestion des flux financiers. Elle ne peut pas financer des projets pédagogiques avec des indemnités pour mission particulière (IMP). Elle ne peut pas non plus attribuer de fonds sociaux, alors que c'est le cas des collèges et des lycées.

*Le directeur deviendrait un supérieur hiérarchique* : FAUX

**FAUX**

Avec un statut d'établissement public, et même s'il pourrait y avoir création d'une fonction de directeur d'établissement public d'enseignement, le directeur ne serait pas un supérieur hiérarchique. Il disposerait d'une autorité fonctionnelle, c'est-à-dire uniquement relative au fonctionnement de l'école.

L'intérêt est de lui reconnaître une légitimité à agir.

L'évaluation des enseignants resterait bien du ressort des IEN.

Par contre, au lieu d'attendre une réponse de l'IEN, le directeur pourrait immédiatement valider les projets pédagogiques élaborés avec l'équipe enseignante ; cela faciliterait leur mise en oeuvre.

Le travail du directeur serait également facilité car cet établissement disposerait d'un secrétariat administratif qui serait pérenne et formé.

*Cette évolution de l'école a aussi un intérêt pour les adjoints : VRAI*

**VRAI**

En effet, davantage de décisions pourraient être prises au sein de l'école. Le directeur pourrait proposer à l'IEN des formations choisies avec l'équipe. Après avis du conseil des maîtres, il pourrait arrêter une décision locale sur l'organisation de la journée de solidarité et l'ancienne 2e journée de pré-rentree en matière de calendrier et de thème, sans recours à l'IEN.

Le projet d'école pourrait être validé après concertation pour répondre aux besoins (populations, contextes) et impulser des modifications, là encore sans recours à l'IEN. Le directeur pourrait décider, toujours après concertation avec l'équipe, de la durée du projet d'école. Un budget permettant d'en atteindre les objectifs pourrait y être dédié.

Cette légitimité du directeur à prendre des décisions pour l'école permettrait une adéquation plus rapide et réactive entre les situations locales et les réponses locales qu'elles attendent. L'école serait aussi un acteur à part entière du projet éducatif territorial.

Enfin, donner à l'école une existence juridique lui permettrait de devenir un acteur social. Dans le 2d degré les établissements scolaires ont la possibilité d'attribuer des fonds sociaux aux familles de collégiens et lycéens qui rencontrent des difficultés financières. L'école disposerait alors de fonds dédiés pour faire face à des dépenses liées à la scolarité : transport, sortie, tenue de sport, appareil auditif, lunettes, etc.

En effet, près de 10 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté en France. Parmi elles se trouvent beaucoup de nos élèves : 1 sur 5 connaît la pauvreté et 1 sur 10 la grande pauvreté. Malheureusement, il ne fait aucun doute que la crise sanitaire que nous traversons va accroître ces inégalités qui freinent les possibilités de réussite scolaire.

Cette nouvelle structuration de l'école a donc un double objectif : permettre la réussite de tous les élèves et assurer la sérénité des équipes pédagogiques.

L'avis du SE-Unsa

Les propositions du SE-Unsa sur la direction reposent sur deux volets complémentaires et indissociables : d'une part faciliter l'exercice de la fonction de directeur et d'autre part améliorer le fonctionnement de l'école grâce à une existence juridique. Mais cette transformation de l'école vers un établissement public d'enseignement du 1er degré ne saurait se faire de façon uniforme et à marche forcée. L'expérimentation sur la base du volontariat, issu d'une volonté conjointe des équipes pédagogiques et des collectivités, serait indispensable.

L'ensemble de la communauté éducative gagnerait à obtenir des avancées pour la direction, en particulier concernant une évolution du statut de l'école. En effet, améliorer les conditions d'exercice des directrices et directeurs permet d'améliorer les conditions de travail des autres collègues et de donner à l'équipe pédagogique les moyens d'atteindre notre objectif : la réussite de chaque élève.